

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

## Séance du 31 janvier 2019

Le **31 janvier 2019 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des conférences du Mont-Dore, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : **17 janvier 2019**

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **5** – Votants : **8**

**Présents** : Gérard BRUGIERE, Président, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Jean-François DUBOURG, Sébastien GOUTTEBEL.

**Excusés** : Michel BABUT, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Pierre MARLET, Jacques PERRON, Amandine RANC, Annick RIBAL, Daniel ROUX, Henri VALETTE.

**Absents** : Julien BRETON, Christophe CHALANCHE, Michel CLECH, Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Jocelyne MANSANA, Loïc MESURE, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

**Pouvoirs** : Éric BRUT à Gérard BRUGIERE – Pierre MOINS à Sébastien GOUTTEBEL – Amandine RANC à Nicole BARGAIN.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

Après appel nominal des présents, M. le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration en exercice.

En application de l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme, disposant que « *le Conseil d'Administration peut valablement délibérer dès lors qu'il réunit la moitié de ses membres au moins présents physiquement* », M. le Président déclare que le Conseil d'Administration se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer faute de quorum.

Il renvoie la séance au mercredi 6 février 2019 à 14h30 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux administrateurs avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Compte-rendu affiché le 1<sup>er</sup> février 2019